

Association du Port de Roque de Thau

Ça y est, elle renaît et elle est bien vivante !

En effet, des usagers du port, mais aussi des habitants attachés à l'estuaire et des élus se sont mobilisés depuis février 2012 pour faire vivre le Port de Roque de Thau.

Les dates clés :

● **2 mars 2012.** L'assemblée générale constitutive a donné mandat à une dizaine d'administrateurs pour établir les statuts et le règlement du port de Roque de Thau eu égard au projet élaboré par les communes de Villeneuve et de Gauriac.

● **25 juin 2012.** La déclaration au Journal Officiel est réalisée.

● **Juillet et septembre 2012.** Les municipalités de Villeneuve et Gauriac entérinent le règlement du Port de Roque de Thau.

● **26 octobre 2012.** L'assemblée générale a permis de rassembler les usagers du port et de présenter les statuts, le règlement du port ainsi que la démarche d'adhésion. MM. JOLIT, ex Président de l'association Étale, et PIALLEPORT, ont été remerciés de leur investissement important pour le port de Roque de Thau.

L'article 2 des statuts stipule que l'association Port de Roque de Thau a pour but le regroupement des person-

nes sensibilisées par la vie du chenal, l'utilisation rationnelle du port et sa préservation comme petit port traditionnel estuarien.

L'association réunit 3 types de membres.

- Les membres d'honneur sont ceux ayant eu ou ayant encore une activité professionnelle dans le domaine de la pêche. Ils sont nommés par le Conseil d'Administration et peuvent de plein droit assister aux réunions officielles à titre consultatif et non délibératif, sauf adhésion volontaire.

- Les membres bienfaiteurs versent une cotisation annuelle minimale, correspondant au droit d'entrée dans l'association, proposée par le Conseil d'administration et votée chaque année par l'assemblée générale ordinaire. Si la cotisation versée est supérieure à la cotisation annuelle minimale, elle constituera un don à l'association.

- Les membres actifs sont ceux disposant d'un emplacement au port et pour lequel ils versent une cotisation annuelle, proposée chaque année par le Conseil d'administration et votée par l'assemblée générale ordinaire.

Sont membres de droit deux représentants des communes sur lesquelles se trouve le port de Roque de Thau, soit pour Gauriac : Alain DUPOUY et pour Villeneuve : Abdel BELAID.

Les cotisations pour l'année civile 2013 sont de 20 € pour les membres actifs, et 10 € mini-

Conseil d'administration

Françoise FOURGOUS, Présidente
Jean Michel VENANCY, Vice-président

Laurence LAULHE, Secrétaire
Jean Luc AUDUREAU, Secrétaire adjoint

Michelle KLEIN, Trésorière
Michel METAYER, Trésorier adjoint

Philippe CHADOURNE, Michael GUILLAUD, Hervé VANDERSTICHEL, administrateurs

Siège social : Mairie - 21 le bourg
33710 VILLENEUVE

Adresse postale :
7 Roque Plisseau
33710 BAYON

portderoquedethau@yahoo.fr

mum pour les membres bienfaiteurs. Un reçu fiscal est délivré sur demande.

● **2 décembre 2012.** Le conseil d'administration a souhaité proposer à Jacky POUGET, d'être membre d'honneur compte tenu de ses années consacrées à la pêche. Il est une mémoire de la pêche en estuaire et du port de Roque de Thau.

À cette date, avait lieu une réunion sur le site du port de Roque de Thau afin d'affecter les emplacements aux membres actifs. Cette rencontre tout en convivialité a permis, outre l'affectation des emplacements, de préciser les aménagements et travaux à réaliser afin de rendre les amarrages et l'utilisation des pontons sécurisés et conformes au règlement du port.

● **15 et 16 décembre 2012.** Une douzaine d'adhérents se sont retrouvés au port pour débiter des travaux de remise en état du port. Au final, environ 20 m³ de déchets (bois, ferraille, végétaux) ont été évacués avec le concours de la municipalité de Villeneuve. De nombreux passants se sont arrêtés, questionnés par toute cette activité.

L'association connaît un très bon début. En effet, elle totalise aujourd'hui 28 membres actifs (usagers du port), 5 membres bienfaiteurs alors que la campagne va débiter..., deux membres de droit et un membre d'honneur.

**ASSOCIATION
PORT DE ROQUE DE THAU**



Nom du titulaire :

MEMBRE D'HONNEUR MEMBRE BIENFAITEUR MEMBRE ACTIF

Siège social : Mairie - 21 le bourg - 33710 Villeneuve - 05 57 64 87 24
Courriel : portderoquedethau@yahoo.fr

Notre logo : Dessin réalisé par Philippe Loirat, résidant à Plassac.

Impression réalisée par : Imprimerie Geoffroy à Blaye
Bienvenue à toutes celles et ceux qui souhaitent que le port de Roque de Thau vive et conserve son caractère de port traditionnel estuarien.

Devenez MEMBRE BIENFAITEUR !

Une date à retenir dès maintenant

L'association Port de Roque de Thau présentera ses vœux sur le site **samedi 26 janvier 2012** sur le site à 11 heures. Un verre de l'amitié sera offert. Bienvenue à tous !